

# Réunion d'information

**JEUDI 23 MAI 2013**

**COMPTE-RENDU**

Une vingtaine d'élus et de chefs d'entreprise ont été accueillis par Philippe MORTIER en l'absence de Raymond CORDIER, à la salle polyvalente de Villecomte, où s'est déroulée une réunion d'information organisée par le club entreprendre.

**Thème de la soirée:**

**Le Pays Seine-et-Tilles, son organisation, son bilan, son avenir.**

**Intervenant :**

**Thierry BESANSON, Président du conseil de développement et Pascal TROUVE, animateur.**

Philippe MORTIER a remercié les participants de leur présence ainsi qu'Alain VERGER, Maire de Villecomte, pour son accueil, la mise à disposition gratuite de la salle, et le verre de l'amitié offert à la suite de l'intervention.

Il a rappelé les manifestations à venir (voir INFOS CLUB encadré ci-contre).

**Le Pays : un espace dynamique de projets en développement local**

**1) Qu'est-ce qu'un Pays ?**

- C'est **Un territoire** ayant une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale
- C'est un **territoire de projets** représentant une économie d'échelle, des opérations pertinentes et structurantes
- Il est animé par une **démarche de démocratie participative** par l'intermédiaire de l'expression conjointe des élus et des acteurs de la société civile grâce au **Conseil de Développement Local**

Né de l'initiative des élus représentant des 4 communautés de communes qui le composent : La communauté des sources de la Tille (Grancey), la communauté des vallées de la Tille et de l'Ignon (Is sur Tille), la communauté du Pays de saint Seine (Saint Seine l'Abbaye) et la communauté du canton de Selongey, Le Pays Seine et Tilles en Bourgogne compte 61 communes pour 21 500 habitants.

**2) Comment les projets sont-ils financés ?**

L'Europe (FSE, FEADER et FEDER)\*, l'Etat (FNADT)\*, la Région et le Département (politique territoriale) contractualisent avec les Pays, au travers d'un programme d'actions conforme aux enjeux et priorités du projet de territoire, et aux stratégies de développement affichées par ces cosignataires.

**3) Quelle est la différence avec la communauté de communes ?**

- **Le Pays n'est pas une administration locale,**
- **Le Pays n'a pas de compétences propres,**
- **Il n'a pas de fiscalité propre:** Financements par la Contractualisation et les cotisations des Communautés de Communes,
- **C'est un espace de projets :**

Sa mission est d'initier des projets, d'apporter une plus-value, de contractualiser,

**INFOS CLUBS**

**Vendredi 5 juillet :**

**Journée découverte du site de production de Peugeot à Sochaux.**

\*Voir lexique

Secrétariat du Club :  
Valérie  
Tel : 03.80.85.50.60  
Fax : 03.80.75.72.72  
Mail :  
[vcuche@clubentreprendre21.fr](mailto:vcuche@clubentreprendre21.fr)

**\*LEXIQUE**

**FSE** = Fond Social Européen

**FEDER** = Fond Européen de Développement Régional

**FEADER** = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

**FNADT** = Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

**SCOT** = Schéma de Cohérence Territoriale

**SRADDT** = Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

d'accompagner les maîtres d'ouvrage à réaliser les projets (publics ou privés) : **Il n'a pas à gérer de services publics**

- **Il est rarement maître d'ouvrage :**

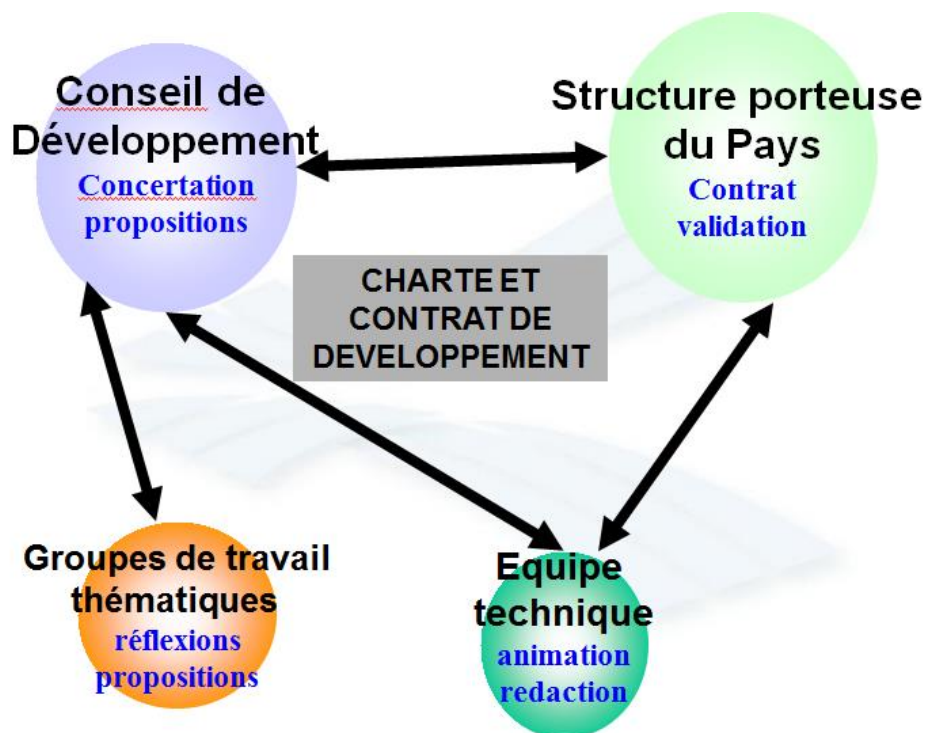
Ce sont les communes et souvent les Communautés de Communes ou les porteurs de projets privés qui le sont,

- **Il ne dispose que d'une petite équipe d'animation :** Son seul salarié est l'animateur. Par ailleurs, il s'appuie sur les équipes des Communautés de Communes, des partenaires tels que le club Entreprendre dans le cadre de l'animation économique, et sur les Groupes de Travail du Conseil de Développement.

- **Il n'a vocation à exister que par ses composantes :**

Les communes, les Communautés de Communes, le Conseil de Développement.

**Le Pays : son organisation**



**1) La structure porteuse : l'association du Pays Seine et Tilles en Bourgogne** est composée de 5 délégués de chaque communautés de communes.

**2) Son Bureau** est composé de :

Président	Alain HOUPERT
4 Vices Présidents	Charles BARRIERE
	Gérard LEGUAY
	Catherine LOUIS
	Michel MAILLOT
Trésorier	Jean-François DESSOLIN
Trésorier adjoint	Jean-Marie MUGNIER
Secrétaire	Luc BAUDRY
Secrétaire adjoint	Dominique DUCHAMP

Ses missions sont :

- Il vérifie la conformité avec le contrat des projets qui lui sont présentés
- Il soutient les porteurs de projet

**3) Son conseil de développement** est composé de 63 personnes réparties dans trois collèges : **les élus** (conseillers généraux et conseillers communautaires) ; **les socio-professionnels** (agriculteurs, commerçants, artisans, industriels) ; **les associatifs et personnes qualifiées** (Social, environnement, culture, sport).

Ses missions sont :

- Participe à l'écriture de la Charte et des contrats
- Est force de propositions
- Repère les porteurs de projets
- Anime le territoire et contribue à l'information
- Est associé à l'évaluation du contrat
- Est consulté pour des questions relatives à l'aménagement du territoire.

**Le territoire est donc partenaire des projets locaux** car :

- Il peut soutenir et coordonner le développement des projets
- Il participe, par son action, à la vie locale et fait remonter les besoins
- Il dispose de réseaux destinés aux entreprises, aux associations qui contribuent à la dynamique du territoire
- Il est un espace de projets où peuvent se réaliser investissements et services communs.

### **Le Pays : Son contrat de Pays 2008/2013**

Le contrat de pays a été rédigé selon 5 axes :

- 1) Un développement urbain respectueux des richesses naturelles du Pays
- 2) Un développement économique basé sur l'accueil, la création d'entreprises et le tourisme favorisant les efforts de diversification
- 3) Un développement du lien social faisant du Pays un territoire vivant favorisant le bien-être de ses habitants
- 4) Un développement des services à la population
- 5) Son organisation

Les projets soutenus répondent à l'un de ces cinq objectifs.

#### **1) Un développement urbain respectueux des richesses naturelles du Pays**

Les actions réalisées dans ce domaine sont :

- Le soutien à la mise en place d'une politique de gestion territoriale des eaux
- L'accompagnement à l'urbanisation du Pays (soutien à l'élaboration des documents d'urbanisme, réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères, réflexion sur la création d'un SCOT)
- Le développement raisonné de l'habitat (travail sur la maîtrise de l'énergie pour l'habitat locatif)
- La mise en œuvre de la charte forestière

#### **2) Un développement économique basé sur l'accueil, la création d'entreprises et le tourisme**

Les actions réalisées dans le **domaine agricole** sont :

- Encourager l'emploi et la qualification agricole par la diversification d'activités (emploi partagé)  
Utiliser le développement durable comme levier de développement agricole (méthanisation)
- Développer la communication agricole (événementiel ayant accueilli plus de 600 personnes)

Les actions réalisées dans le **domaine des services, de l'industrie, de l'artisanat** sont :

- Soutien au club Entreprendre (poste de l'animatrice)
- Soutien à la création de zones intercommunales d'activité économique (Saint Martin du Mont, Til châtel)
- Gestion de la pépinière d'entreprises
- Participation à la démarche Instalisy (accueil de nouveaux collaborateurs et de leur conjoint)
- Participation au guide des nouveaux arrivants

Les actions réalisées dans le domaine **tourisme** sont :

- Soutien de 7 hébergements touristiques
- Mise en valeur des sites touristiques dans des lieux coordonnés
- Développement de la communication et l'ingénierie touristique (guide touristique, participation à des salons de promotion du territoire)

### **3) Un développement du lien social faisant du pays un territoire vivant favorisant le bien-être de ses habitants**

Les actions réalisées dans ce domaine sont :

- Soutien à la DESSETI (réseau des associations sportives avec aide au montage de dossiers de subvention, forum des associations, communication)
- Développement d'infrastructures, 2 projets en cours (centre d'hébergement de sportifs à Selongey, vestiaires à Chanceaux)
- Développement d'une politique culturelle de Pays (actions culturelles avec les collèges, salle des capucins à Is sur Tille, gradins de la salle Lescure à Selongey)

### **4) Un développement des services à la personne**

Les actions réalisées dans ce domaine sont :

- Mise en œuvre d'une politique d'accueil à l'enfance (Structure multi-accueil d'Is sur Tille, relais petite enfance des quatre cantons)
- Développement d'un plan santé (2 projets de maisons de soins et de santé)
- Mise en œuvre du transport à la demande (cantons de Grancey et d'Is sur Tille)

### **5) Une organisation adaptée pour la mise en œuvre du contrat, en renforçant les coopérations institutionnelles et les pratiques de concertation et en confortant l'animation du Pays.**

#### **Le Pays : et demain**

- Dans l'attente des nouvelles orientations le contrat de Pays initialement prévu jusqu'en 2013 et prolongé jusqu'en 2014.
- Le conseil régional travaille d'ores et déjà à sa future politique territoriale : la SRADDT\* 2014.
- L'Europe alloue des Fonds Structurels Européens pour la période 2014/2020
- Le périmètre du Pays est amené à évoluer
- Les pistes de travail de demain sont :
  - le Plan Climat Energie Territorial avec ADEME et Région
  - le développement de la méthanisation
  - la mise en œuvre de l'Opération programmée de l'Habitat (OPAH, PIG)
  - la réalisation d'un SCOT\*
  - le développement de la mobilité
  - la promotion des énergies renouvelables (bois énergie)
  - le soutien aux projets de maîtrise de l'énergie (formation, investissement, diagnostics énergétiques).

Pour tout complément d'information sur le Pays, vous pouvez contacter  
Pascal TROUVE par téléphone au 03 80 85 50 60  
ou par mail : [ptrouve@pays-seine-et-tilles.fr](mailto:ptrouve@pays-seine-et-tilles.fr)

A l'issue de cette présentation, les discussions se sont poursuivies autour d'un buffet de l'amitié offert par la mairie de Villecomte.

Cordialement, Valérie